Brevet d'Entraîneur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335p
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)

FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 218 heures

Public concerné

Entraineur, éducateur, de club de niveau régional, entraîneur, éducateur d'équipes de jeunes de niveau national, chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif, éducatif et associatif.

Objectifs

L'entraîneur de football encadre la pratique en sécurité.
Il est en capacité de :

- mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- entraîner une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

Pré-requis

Entrée en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la FFF pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

et,

- être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,

ou,

- être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant

ou

- être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,

ou,

- être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,

ou,

- être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,

ou,

- être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,

ou,

- être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football »

ou,

- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

Certification finale

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- Respecter les exigences préalables à l'entrée en formation
- être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la F.F.F.
- avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.
- avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Brevet d'Entraîneur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335p
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)

Programme

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) :

- **UC 1 : être capable de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) (49,5h)**
  Le stagiaire présente oralement son projet sportif pendant trente minutes suivie d'un entretien de quinze minutes maximum avec le jury.
- **UC 2 : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) (147h)**
  UC2-1 : le stagiaire présente, oralement, pendant trente minutes, son cahier d'entraînement, et propose une analyse des problématiques rencontrées lors du stage pratique de mise en situation professionnelle
  UC2-2 : le stagiaire conduit une séance d'entraînement d'une durée de vingt-cinq minutes, en sécurité, suivie d'un entretien de vingt minutes maximum avec le jury
- **UC 3 : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) (31,5h)**
  UC3-1 : le stagiaire présente, oralement, pendant trente minutes, l'analyse d'un projet de jeu
  UC3-2 : le candidat présente, oralement, pendant trente minutes, l'analyse critique et comparative de son coaching d'au moins 3 matchs durant une compétition au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) suivi d'un entretien de quinze minutes maximum avec le jury.

M. S. P.

- **M**ise en **S**ituation **P**rofessionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.
- Cette **M**ise en **S**ituation **P**rofessionnelle, consiste à entrainer (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entrainement) tout au long de la saison une équipe de football à 11, au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), à raison de 2 à 3 entrainements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- *NB : pour des éducateurs entraînant une équipe au plus haut niveau de District, une mesure dérogatoire peut exceptionnellement être appliquée, après étude par le responsable pédagogique de la formation de la situation de l'éducateur et de l'équipe concernés.*

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)

Coût

Calendrier et lieu de formation : se rapprocher d'une des Ligues régionales Institut Régional de Formation du Football suivants :

- Auvergne Rhône-Alpes	- Méditerranée
- Bourgogne-Franche-Comté	- Normandie
- Bretagne	- Nouvelle-Aquitaine
- Centre Val-de-Loire	- Occitanie
- Grand Est	- Paris-Ile-de-France
- Hauts-de-France	- Pays de la Loire

Coût pédagogique :

Tarification horaire avec formation en centre : 13€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€

Tarif maximum : 13€ x 218h + 220€ = 3 054€ pour 218 heures de formation

En cas de redoublement et sans formation en centre :

- 150 € pour l'accompagnement de mise en situation professionnelle UC1
- 300 € pour l'accompagnement de mise en situation professionnelle UC2
- 150 € pour l'accompagnement de mise en situation professionnelle UC3

Auxquels s'ajoutent des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€

Tarif maximum : 150€ + 300€ + 150€ + 220€ = 820 €
NB : toute personne convoqué aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).